
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 16 décembre 2016
9 h 30**

**Séance tenue le vendredi 16 décembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino, Mme Monique Vallée et M. Ryan Young, à titre de représentant du maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Moriss Vesely

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Denis Coderre, M. Edward Janiszewski et M. Morris Trudeau

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Pierre Desrochers	Déplore l'absence de principes directeurs en amont du processus d'étude du budget par la Commission sur les finances et l'administration et demande à l'administration d'appuyer la recommandation des élus des villes liées à l'effet d'être consultés en amont de ce processus

Monsieur Pierre Desrochers dépose une réponse écrite à la question de monsieur Steven Erdelyi lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016 concernant le budget 2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 9 h 45.

CG16 0668

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0669

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 novembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG16 0670

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle, de la troisième opposition et de M. George Bourelle, maire de Beaconsfield et représentant des municipalités reconstituées, et le conseil en prend acte.

06.01

CG16 0671

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur l'étude du budget du Service de police de Montréal et du Service de sécurité incendie

Madame Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique sur l'étude du budget du Service de police de Montréal et du Service de sécurité incendie, (comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle), et le conseil en prend acte.

06.02

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0672

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1869;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

30.01 1163843009

CG16 0673

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1877;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de la Société de transport de Montréal, y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1163843010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0674

Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1878;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1162904002

CG16 0675

Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1882;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1162904003

CG16 0676

Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1879;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1162904004

CG16 0677

Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1880;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1162904005

CG16 0678**Approbation du budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1881;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1162904006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.08 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0679**Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1876;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Société de transport de Montréal	482 300 000 \$
Agence métropolitaine de transport	64 300 000 \$
Conseil des arts	14 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1164866003

CG16 0680**Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1872;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1163843023

CG16 0681**Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1871;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1163843022

CG16 0682**Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 décembre 2016 par sa résolution CE16 1873;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0683

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1886;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1162904010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0684

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1888;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1166812002

Règlement RCG 16-055

CG16 0685

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1163843017

Règlement RCG 16-056

CG16 0686

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1893;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.03 1163843019

Règlement RCG 16-057

CG16 0687

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1895;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163843020

Règlement RCG 06-054-5

CG16 0688

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1897;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1163894007

Règlement RCG 16-058

À 10 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire